

Dossier de commission

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Pièce de sortie · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Mutuelle, adhérents, montants, fonctions et dates inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel : aucun réaménagement n'est accordé, aucune garantie n'est appelée, aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour depuis l'agent. Cette pièce est le dossier rendu à la commission des engagements** : elle chiffre, elle motive, et elle laisse le vote à qui il revient.

Les quatre dossiers ouverts, avec leur statut et leur priorité

Dossier	Objet	Statut	Priorité	Fait porté
COV-M184-01	Prêt à impact consenti à une entreprise adhérente — exercice 2025	compliant	P4	cinq contrôles distincts
COV-M184-02	Deux définitions de l'indicateur d'accès aux soins	calculation_review	P2	définition à arbitrer

Dossier	Objet	Statut	Priorité	Fait porté
COV- M184-03	Subvention régionale supposée, non attribuée	near_trigger	P2	cash-flow incertain
COV- M184-04	Restructuration demandée en séance	committee_review	P1	aucune restructuration

Les contrôles recomposés, avec l'état des comptes qui les fonde

Contrôle	Valeur	Seuil	Marge	État des comptes retenus
Fonds propres associatifs, PIA- 2023-07	31,4 %	25,0 %	25,6 %	Approuvés en assemblée générale le 21/05/2026
Couverture du service de la dette, PIA-2023-07	1,46	1,20	21,7 %	Approuvés en assemblée générale le 21/05/2026
Sorties positives, PIA-2023-07	61 %	55 %	10,9 % — la plus faible des cinq	Rapport d'activité 2025, déposé le 12/06/2026
Accès aux soins, PIA-2024-03	78 % ou 96 % selon la définition	80 %	Non calculable tant que la définition n'est pas votée	Approuvés le 12/06/2026, rapport d'activité déposé le 04/07
Couverture prévisionnelle 2027, PIA-2022-11	1,18 avec la subvention, 0,86 sans	1,10	Bornée, la borne basse passe sous le seuil	Comptes 2025 approuvés le 18/06/2026, plan 2027 déposé le 02/09

Ce qui manque, nommé avec qui le tient

Élément manquant	Qui le tient	Attendu depuis ou pour	Ce qu'il débloque	Relance
Acte d'attribution de la subvention régionale	Instance délibérante du financeur public	Séance du 16/10/2026	La levée de la borne basse à 0,86	Demande d'accusé de dépôt rédigée
Attestation d'assurance renouvelée, clause 11.2	Rives-du-Loir	31/08/2026, échue	La reprise de 44 K€ de couverture au dossier	Rédigée, pour signature du chargé de relation adhérents
Arbitrage de la définition de l'indicateur d'accès aux soins	Commission des engagements	Séance du 24/09/2026	Le calcul du contrôle de la clause 9.2	Projet d'avenant joint au dossier
Échéanciers de 3 prêts non repris	Extraction de l'outil de gestion interrompue à 62 %	04/09/2026	Le retour des 3 dossiers au décompte de la séance	Dépôt à relancer, demande d'évolution rédigée

Les décisions attendues, et la fonction qui les prend

Décision attendue	Fonction ou instance qui la prend	Ce que l'agent a préparé	Ce qu'elle engage
Clore le contrôle 2025 du prêt PIA-2023-07	Commission des engagements	5 contrôles recomposés, 5 marges, agrégats retenus et exclus	La comparabilité des contrôles d'un exercice à l'autre

Décision attendue	Fonction ou instance qui la prend	Ce que l'agent a préparé	Ce qu'elle engage
Arbitrer la définition de l'indicateur d'accès aux soins	Commission des engagements, sur proposition de l'analyste des engagements	2 définitions, 3 exercices rejoués, projet d'avenant et règle des cas limites	Le mode de calcul de tous les contrôles d'impact à venir
Voter le réaménagement de 24 mois du prêt PIA-2022-11	Commission des engagements, dans la limite de la délégation du 11/12/2025	3 scénarios chiffrés, 5 contreparties admissibles, 1 écartée par l'article 3 des statuts	Un acte opposable dès le procès-verbal signé
Ratifier un allongement de 36 mois, si la commission le retient	Conseil d'administration du 09/10/2026 — hors délégation de la commission	Le même dossier, avec le motif du dépassement de délégation écrit	Un acte à ratifier, et un mois d'attente
Proroger la contre-garantie éteinte en 2027	Commission, contreseing du juriste et de l'agent des sûretés	Écart de couverture chiffré, projet d'avenant, question au fonds de garantie rédigée	Un acte nouveau envers un tiers garant
Adresser un courrier à la Coopérative Rives-du-Loir	Chargé de relation adhérents, sur décision de la commission	Gradation écrite : information, entretien, réserve de droits, mise en demeure — chacune chiffrée	La relation avec une adhérente, avant l'argent

Ce qui est déjà fait, et ce qui reste. Les contrôles sont recomposés et rejouables, l'état d'approbation des comptes est écrit à côté de chaque chiffre, les marges sont établies, la trésorerie est bornée dans les deux hypothèses, les garanties sont ramenées à leur disponible réel, les manques sont nommés avec l'instance ou la personne qui les tient, les

relances sont rédigées et les contreparties triées selon l'objet statutaire de la mutuelle. **Ce qui reste tient en six votes ou signatures**, chacun avec un nom de fonction, une date de séance et un motif écrit — et c'est précisément ce qui rend chacun opposable. La séance dure des minutes parce que le dossier est complet, pas parce que la décision a été prise ailleurs.

Décision humaine requise — Oui sur les quatre dossiers — aucun statut ne se clôt sans vote ou signature portés au procès-verbal

Écritures externes — 0 — dossier remis en main propre à la commission, aucun envoi hors du cercle habilité

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.